

# LA NOUVELLE REPRESENTATION DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Loi du 22 juillet 2013

SENAT

**90 conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) élus pour 6 ans**

444 conseillers consulaires + une centaine de délégués consulaires + 11 députés des Français de l'étranger élisent les sénateurs = 550 grands électeurs

**12 sénateurs représentant les Français établis hors de France**

scrutin à un tour, les 90 membres sont élus par et parmi les conseillers consulaires dans le cadre de 15 circonscriptions régionales

élection indirecte

élection indirecte

ASSEMBLEE NATIONALE

**444 conseillers consulaires élus pour 6 ans dans 130 conseils consulaires dans le monde**

scrutin de liste à un tour, ou scrutin uninominal majoritaire à un tour, vote à l'urne ou par internet

**Une centaine de délégués consulaires (élus dans les postes consulaires dans lesquels sont inscrits plus de 20 000 Français)**

**11 députés des Français de l'étranger**

élection au suffrage universel direct

élection au suffrage universel direct

**Plus d'un million d'électeurs français inscrits à l'étranger\* sur les LEC\*\* élisent des représentants aux niveaux local et national**

\* avant le 31 décembre 2013

\*\* listes électorales consulaires

